

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2018

LN/CJ n° 2018/05

Objet de la délibération :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
A L'ASSOCIATION
Escalaes buissonnières

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 02

Votants : 27

Date de la convocation :
13/02/2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf février à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, CHERGUI Cendrène, DUCOUTUMANY Franck, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick.

Absents Excusés :

CASANOVA Paulette, pouvoir à S. BEULE
STECK Robert, pouvoir à R. HAMARD

Absents :

PHILIPPE Didier, BEAUFORT Arnaud

Secrétaire de séance : L. QUAGLIARELLA

Madame QUAGLIARELLA, Adjointe à la culture informe l'assemblée que dans le cadre des commémorations du centenaire de la fin de la guerre 14-18, plusieurs associations se mobilisent pour participer à cet événement. L'association Escalaes buissonnières, souhaite tourner un film ;

Au regard du projet présenté, elle demande une subvention par avance de 1 000 €, afin de faire face aux premières dépenses liées au tournage.

CONSIDERANT que cette demande sera régularisée à l'occasion de l'examen des dossiers de subventions, au titre de l'année 2018.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

DECIDE d'accorder le versement par avance d'une subvention d'un montant de **1 000 €** à L'association Escalaes buissonnières.

Fait et délibéré à Epernon, le 19/02/2018

Le Maire,

F. RAMOND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180219-D2018_02_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2018

Publication : 22/02/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

